

Un expert planchera sur le parquet

Inauguré la semaine dernière, le CO de Riaz a déjà mal à ses sols. En cause, des lames disjointes



Contactée hier, l'administration du Cycle d'orientation de Riaz n'a pas souhaité que

CHARLES GRANDJEAN

Gruyère Le Cycle d'orientation (CO) de Riaz a la gueule de bois. Inauguré vendredi dernier, le nouvel établissement scolaire présente des anomalies au niveau de ses parquets. Des interstices jusqu'à 8 ou 9 mm sont visibles entre certaines de ses lames clouées sur des lambourdes. Un défaut d'autant plus gênant qu'il concerne les 4200 m² de parquet de 23 mm d'épaisseur qui recouvre l'ensemble des salles de classe et autres bureaux de l'édifice.

Ces intervalles vides – que certains n'ont pas manqué de relever samedi lors des portes ouvertes – ont tôt fait d'alimenter une rumeur bien au-delà du préau: tous les parquets devraient être refaits. «On ne va pas changer les sols», coupe immédiatement Jean-Bernard Repond. Joint hier par téléphone, le président de la commission de bâtisse reconnaît toutefois un problème. L'enjeu est de taille puisque le coût de la pose du parquet est «de l'ordre du million de francs». Mais l'homme se veut rassurant: «Le bâtiment n'est pas en péril. C'est essentiellement sur les plans de l'esthétique et de l'entretien que ça se joue.»

Une humidité basse

Personne ne nie donc ce problème qui saute aux yeux. «Le parquet se disjoint par paquet plutôt que par planche», explique l'architecte Patricia Capua Mann, du bureau lauréat du concours.

Mais pour l'heure, on se refuse à poser un diagnostic complet et définitif sur la nature problème. «On a des soupçons», indique toutefois Jean-Bernard Repond, qui pointe le lien entre l'hygrométrie du bâtiment et le matériau choisi: du chêne massif. «Le bâtiment est classé Minergie. Cela implique beaucoup de contraintes», poursuit-il. Graeme Mann, l'autre architecte sur le projet, précise que «les bâtiments Minergie sont un peu plus secs et laissent entrer peu d'air de l'extérieur». Si les deux architectes reconnaissent des niveaux d'humidité plutôt bas, ils assurent que ceux-ci restent largement dans les normes. Le système de ventilation est aussi évoqué. «Comme c'est un bâtiment en autonomie énergétique, l'air circule sous le plancher et provoque la rétractation du bois», remarque Jean-Bernard Repond.

Un choix sans nœud

Quant au choix du chêne massif, tous l'assument. «Le bois massif a l'avantage d'une grande durabilité et autorise plusieurs ponçages», insiste Patricia Capua Mann. Pour sa part, l'entreprise romande qui a posé les parquets vante même cette option sur son site internet: «La noblesse de ce bois massif verni confirme le standing de cet édifice.» Et l'entreprise, dont le directeur n'était pas en mesure hier de répondre à nos questions, de préciser que ce parquet en chêne massif est une «sélection premier choix nature sans aubier et sans nœud».

«Partout où on a pu mettre du bois, on l'a fait, ajoute le président de la commission de bâtisse. Cela figurait dans les critères du concours.» Les divers acteurs du dossier s'accordent sur un point: le bois est une matière vivante qui réagit fortement à l'hygrométrie. «Le parquet massif est celui qui travaille le plus, ajoute l'un d'eux. Mais nous n'avons observé ni décollement ni décloquement.»

Une discussion tripartite

Il n'en demeure pas moins que la question du parquet préoccupe sérieusement la commission de bâtisse depuis trois ou quatre mois. «Nous menons des discussions tripartites qui réunissent le maître d'œuvre, le poseur du parquet et l'architecte», explique Jean-Bernard Repond.

Un expert de la Communauté d'intérêts de l'Industrie suisse du parquet (ISP) – injoignable hier – s'est d'ailleurs penché sur ce plancher à la fin 2018. «Ses premières conclusions allaient dans le sens d'un phénomène naturel devant se résorber», indique Graeme Mann. Reste que le phénomène saisonnier d'une rétractation liée à l'air sec de l'hiver s'est accentué depuis, entre janvier et mars. Cette situation a amené la commission de bâtisse à poursuivre ses investigations. «Nous devrions désigner demain (aujourd'hui, ndlr) un expert neutre dans l'optique de trouver une solution», informe le président de la commission de bâtisse. Plusieurs pistes sont évoquées à ce stade: injecter de l'humidité par le système de ventilation ou imprégner le plancher d'huile. Il n'est pas exclu que l'expert mandaté préconise une autre solution ou une combinaison de diverses mesures.

Si les vacances d'été apparaissent comme la période propice pour entreprendre de tels travaux, personne n'articule de calendrier. «L'expert aura peut-être besoin de temps pour voir vivre le bâtiment», lance Jean-Bernard Repond. Ce dernier ne souhaite pas présager les implications financières des mesures à prendre: «S'il y a des conséquences sur les coûts d'exploitation, on sera alors dans le domaine des responsabilités, mais on n'en est pas là.»